

AERONAUTIQUE: Ryanair doit verser presque 3 millions d'euros à la CCI Pau-Béarn

Par un arrêt du 17 décembre 2015, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a condamné la compagnie aérienne [Ryanair](#) (siège social à Dublin, Irlande) à verser pas loin de 3 millions d'euros à la [CCI Pau Béarn](#) / **T** : 05.59.82.51.11. Il était question d'aides illégalement perçues par la compagnie Irlandaise afin de se maintenir sur l'aéroport de Pau. Ryanair avait quitté l'aéroport exploité par la CCI Pau Béarn en 2011.

www.pau.cci.fr www.ryanair.com